

## Prix du Pèlerinage

Nombre de participants	20 à 30	31 à 40	Plus de 40
Prix en chambre double	485 €	425 €	395 €

**Supplément chambre individuelle (en nombre très limité) :  
90 euros**

### Ces prix comprennent :

- ✓ la mise à disposition d'un **autocar de 50 places** de bon confort pour toute la durée du pèlerinage,
- ✓ l'hébergement et la taxe de séjour, la pension complète du **dîner** du premier jour au **déjeuner** du dernier jour,
- ✓ les visites des sanctuaires d'Alençon et de Pontmain.
- ✓ La navette d'accès au Mont Saint-Michel
- ✓ l'assurance assistance et rapatriement MUTUELLE ST CHRISTOPHE,

### Ces prix ne comprennent pas :

- ✓ les boissons,
- ✓ les pourboires (prévoir 10€ que nous ramasserons au début du pèlerinage)
- ✓ les offrandes pour les messes,
- ✓ toutes les dépenses à caractère personnel.

Si vous décidez volontairement d'annuler votre voyage, sans motif (Conformément aux dispositions des articles R211 du Code du Tourisme qui sont applicables) le barème d'annulation ci-dessous sera appliqué :

- plus de 30 jours avant le départ : 100 € de frais non remboursable ;
- entre 30 jours et 15 jours avant le départ : 40% du montant du voyage ;
- entre 15 jours avant le départ et le jour du départ : 100% du montant du voyage ;

Renseignements et Inscriptions *avant le 14 septembre 2022*



# LE MONT SAINT-MICHEL

**27 - 30 SEPTEMBRE 2022**

• **Pèlerinage accompagné par le Père Bruno DUCOUX**



DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES  
15 rue Eugène varlin  
87000 Limoges  
05 55 30 39 88 - 06 29 89 24 80  
Pelerinages@diocese-limoges.fr

## Informations sur le voyage

**1 – Départ** : en car. Maison diocésaine de Limoges.

**Retour** : en car. Maison diocésaine de Limoges.

**2 - Précisions pour le départ** : Pass Sanitaire valide.

**3 – Pique-nique** : en prévoir un pour le repas de mardi 27 septembre midi, avec boisson.

## Programme proposé

*modifiable en fonction des conditions sanitaires en vigueur et des disponibilités des lieux.*

**Mardi 27 septembre** : Voyage en car Limoges - Alençon

Visite du sanctuaire d'Alençon. Eucharistie dans la chapelle Louis et Zélie MARTIN.

Dîner et nuit au sanctuaire.

**Mercredi 28 Septembre** : Départ pour le sanctuaire de Pontmain.

Découverte du message du sanctuaire.

Déjeuner, dîner et nuit au sanctuaire.

**Jedi 29 septembre** : journée au Mont Saint-Michel.

Dîner et nuit au sanctuaire de Pontmain.

**Vendredi 30 septembre** : voyage retour. Eucharistie à l'abbaye de Solesmes.



## BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

à retourner **avant le 14 septembre 2022**, complété et avec votre règlement

Père  Sœur  M.  Mme  Melle

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Courriel : ..... @ ..... Téléphone fixe : .....

### Type de chambre souhaité :

**Accepte de partager sa chambre avec** .....  
(Attention : si finalement personne ne peut partager votre chambre, le supplément chambre individuelle sera facturé.)

**Désire une chambre individuelle** (sous réserve de disponibilité), avec un supplément de **90 €** à régler avec l'acompte.

**Règlement de l'acompte à l'inscription : 60€ ou 150 € (selon le type de chambre choisi) Solde avant le 14 septembre 2022.**

Établir les chèques  
à l'ordre de  
**Service des Pèlerinages**

**Santé** : Merci de préciser si vous avez des particularités de type allergies alimentaires, diabète, ou autres. ....

### Attestation Sanitaire

Atteste avoir connaissance des informations gouvernementales relatives aux risques sanitaires liés à la circulation du virus du COVID 19 (propagation de l'épidémie) et à la possibilité d'avoir recours à la vaccination, à un certificat de rétablissement, à des tests RT PCR ou antigénique réalisés au moins 48 heures avant le départ du pèlerinage.

Atteste disposer de l'un des justificatifs précités et m'engage à mettre ce justificatif à disposition en cas de litige.

Atteste par ailleurs, ne pas être « cas contact » d'une personne porteuse du virus du COVID 19, étant précisé que toute personne cas contact (disposant d'un test RT-PCR négatif ou positif) doit respecter les prescriptions d'isolement préconisées par le ministère de la Santé. Il est rappelé que la gestion des cas contact n'est pas pris en charge par l'assurance ni par la direction des pèlerinages et que tous les frais liés à cette situation seront à ma charge.

Déclare avoir pris connaissance des conditions particulières et générales de vente

Fait à ..... , le ..... / ..... / .....

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé»,